

Webinaire Task Force Aéro

« Entreprises de la filière aéronautique –
Vos solutions pour recruter »

11 Avril 2023

Ordre du jour

- **Accueil du Carif-Oref Occitanie**

Bruno BERENGUEL - Responsable Pôle Animation et Professionnalisation, Carif-Oref Occitanie

Patricia BRULEFERT – Chargée de mission Info Métiers, Carif-Oref Occitanie

- **Introduction**

Nicolas BANC - Directeur Adjoint de la Direction Entreprises, Emploi et Partenariats économiques (DEEP), Région Occitanie

Bastien ESPINASSOUS - Directeur adjoint responsable du Pôle Entreprises, Emploi, Économie, DREETS Occitanie

PARTIE 1 : Repérer et recruter des personnes disponibles

- **PMSMP Immersion facilitée, Aéro now**

Fabien GIUSEPPI - Chargé de mission Direction Territoriale, Pôle Emploi

- **Contrat RH - volet recrutement**

Nathalie CESSAC - Chargée de mission, Direction Entreprises, Emploi et Partenariats économiques, Région Occitanie

- **Passerelles Industries**

Christophe ABELLA - Directeur Emploi-Formation, UIMM

Nicole BAROLLO - Déléguée Générale, France Chimie Occitanie

- **Mise en relation**

Stéphanie CHAPUS – Responsable du Pôle Entreprise Transition Pro

- **Questions/ réponses**

PARTIE 2 : Recruter des personnes pré-qualifiées / à qualifier

- **L'adaptation au poste de travail**

Fabien GIUSEPPI - Chargé de mission Direction Territoriale, Pôle Emploi

- **Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POEC)**

Anne COLET - Responsable Pôle co-financements, OPCO 2I

- **Contrat d'apprentissage**

Jérôme PENSO – Délégué Régionale Occitanie, OPCO Atlas

- **Contrat de professionnalisation, spécificités du travail temporaire**

Ines FRAY – Directrice de Région, OPCO Akto

- **Plan Régional de Formation, Innov' Emploi Recrutement**

Isabelle MAZENQ – Responsable de service, Direction de la Formation et des Parcours, Région Occitanie

- **Equipe pluridisciplinaire**

Chloé MANDELBLAT - Responsable du service Mutations économiques et Compétences, Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités 31

- **Questions/ réponses**

- **Conclusion**

Bastien ESPINASSOUS - Directeur adjoint Responsable du Pôle Entreprises, Emploi, Économie, DREETS Occitanie

Audrey AUSTRUY - Responsable de service Accompagnement au Recrutement et Développement des Compétences (DEEP), Région Occitanie

Introduction

Nicolas BANC - Directeur Adjoint de la Direction Entreprises, Emploi et Partenariats économiques (DEEP), Région Occitanie

Bastien ESPINASSOUS - Directeur adjoint responsable du Pôle Entreprises, Emploi, Économie DREETS Occitanie

PARTIE 1 :

Repérer et recruter des personnes disponibles

PMSMP Immersion facilitée, Aéro now

Fabien GIUSEPPI - Chargé de mission
Direction Territoriale, Pôle Emploi



C'est quoi ?

La PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel),
C'est accueillir pendant une durée limitée dans votre entreprise, une personne en recherche d'emploi pour:

- Faire découvrir vos métiers ou votre secteur d'activité
- Répondre à vos besoins de recrutement

A quoi ca sert ?

Permettre à des profils motivés de découvrir le métier de leur choix, en conditions réelles auprès des professionnels en activité et identifiez ceux qui pourraient venir renforcer votre équipe.



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé dès lors que cette mesure a été prescrite par :

- Pôle emploi, une Mission Locale, un Cap emploi ou un organisme délégué par l'un de ces opérateurs,
- une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Quelle aide financière ?

Pas de prise en charge
Signer une convention avec un prescripteur





Conditions d'accès

Toute personne morale disposant d'un numéro SIRET (entreprise, association...).

Faire une demande



Contactez son agence pole emploi:



Télécharger la liste du réseau entreprises Pôle emploi Occitanie



Bon à savoir

Pendant la période d'immersion professionnelle, le bénéficiaire conserve le statut qu'il avait à son entrée en immersion (demandeur d'emploi, salarié...).

Aller plus loin



Sur le site de pole emploi:

<https://entreprise.pole-emploi.fr/accueil/description/immersion-professionnelle>



C'est quoi ?

5 à 6 réunions d'information par mois dans le secteur aéronautique auprès des demandeurs d'emploi en agences Pole emploi sur la Haute Garonne.

A quoi ca sert ?

Un dispositif innovant pour développer l'emploi dans l'aéronautique pour constituer des viviers pour la formation qualifiante ou pour une embauche directe.



Qui peut en bénéficier ?

Principalement les demandeurs d'emploi.

Quelle aide financière ?



Retrouvez tout l'actualité des événements Pole emploi sur

<https://mesevenementsemploi.pole-emploi.fr/mes-evenements-emploi/evenements>



Conditions d'accès

Aucune

Faire une demande



Contactez votre agence Pole emploi:



[Télécharger la liste du réseau
entreprises Pôle emploi Occitanie](#)



Bon à savoir

Ciblage sur les profils expérimentés, en reconversion, débutant ou sortant de formation dans le secteur aéronautique.

Aller plus loin



Contrat RH - volet recrutement

Nathalie CESSAC - Chargée de mission,
Direction Entreprises, Emploi et
Partenariats Economiques, Région
Occitanie



C'est quoi ?

Aide directe à l'entreprise pour accompagner le recrutement de profils pénuriques

A quoi ca sert ?

Répondre aux besoins de recrutement d'entreprises grâce à la mobilisation d'un prestataire « expert » RH, choisi par l'entreprise et co-financé par la Région.



Qui peut en bénéficier ?

- Entreprises et associations employeuses d'au moins 1 salarié permanent (dont les ressources proviennent à plus de 50% de recettes commerciales).

Quelle aide financière ?

- Subvention à hauteur de 50% du coût de la prestation . Aide plafonnée à 20 000 €.





Conditions d'accès

L'aide porte sur des recrutements d'emplois en CDD + 6 mois, CDI, CDI intérimaire.
Les offres d'emplois devront être déposées en amont.
Les profils pénuriques sont validés en amont par Pôle Emploi et l'APEC

Faire une demande

- Télécharger le dossier :
- <https://www.laregion.fr/competencesRH-entreprises>



Bon à savoir

- Un profil pénurique, par exemple ...
- sur un secteur (ex. ingénieur en développement informatique, un chargé de projet électronique pour un service R&D..)
- sur des compétences très spécifiques, sur un territoire (en lien avec une problématique d'attractivité)

Aller plus loin

- Être accompagné pour déposer un dossier: prenez contact avec les services de la Région de votre département – Unité territoriale
- Aveyron/Lozère/Arrondissement de Figeac : cathy.oriac@laregion.fr
 - Lot, Tarn et Garonne : sophie.kubler@laregion.fr
 - Autres territoires : hugo.lecomte@laregion.fr



Passerelles Industries

Christophe ABELLA - Directeur Emploi-
Formation, UIMM

Nicole BAROLLO - Déléguée Générale,
France Chimie Occitanie



C'est quoi ?

Dispositif sur-mesure déployé à grande échelle dont l'objectif est de :

Préserver les compétences industrielles.

Accompagner les besoins en compétences et leur développement.

A quoi ca sert ?

Faciliter le reclassement des compétences industrielles entre filières sur une même zone d'emploi.

Faciliter le prêt et l'emprunt de main d'œuvre.

Accompagner le processus de recrutement par la mise à disposition d'un job-board et la mutualisation de besoins entre plusieurs entreprises.



Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises industrielles en Occitanie souhaitant être accompagnées sur leurs problématiques liées à l'Emploi.

Quelle aide financière ?

Dispositif cofinancé Etat / Région et participation des branches professionnelles.

Gratuit pour les entreprises.





Conditions d'accès

Appartenir à l'une des 10 filières industrielles suivantes : Agroalimentaire, Bois, Carrière et matériaux, Chimie, Energie, Médicament, Métallurgie, Nautisme, Plasturgie, Textile.

Être basé en Occitanie.

Faire une demande

Faustine MARCOTTE, coordinatrice -
fmarcotte@passerellesindustries.com

Sollicitation en direct possible par l'un de nos consultants.



Bon à savoir

Expérimentation en cours en Ariège :

Accompagnement collectif de 10 entreprises ayant des besoins en recrutement (30) sur les métiers de :

- Opérateurs de production
- Ajusteur Monteur
- Chaudronnier
- Usineur

Aller plus loin

Rendez-vous sur <https://www.lindustrie-recrute.fr/> pour créer un compte recruteur gratuitement.



Mise en relation Pro

Stéphanie CHAPUS – Responsable du
Pôle Entreprise



C'est quoi ?

Transitions Pro Occitanie peut financer votre prochain collaborateur et vous met en relation avec les bénéficiaires en formation sur vos métiers.

Il suffit de nous envoyer vos offres d'emplois.

A quoi ca sert ?

Permettre aux entreprises d'avoir des futurs salariés :

- Motivés et proactifs
- Mobilisés
- Fiers de leur parcours
- Qui détiennent le savoir-être en entreprise



Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises du secteur aéronautique quelque soit leurs tailles.

Quelle aide financière ?

Aucune.
C'est un service gratuit.





Conditions d'accès

Faire une demande



Envoyer vos offres d'emplois au pôle IDE :

CHAPUS Stéphanie
Responsable du pôle IDE
s.chapus@transitionspro-occitanie.fr
06 07 94 03 39

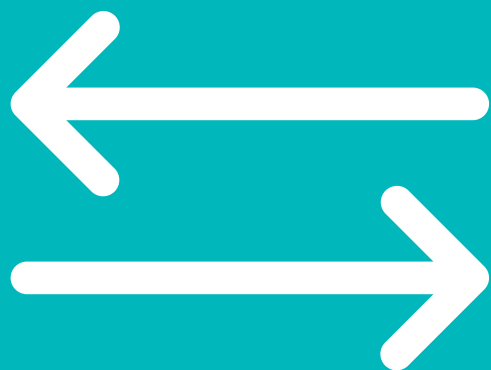


Bon à savoir

Vous avez la possibilité de tester votre futur salarié en le prenant en stage pendant sa formation.

Aller plus loin





TEMPS D'ÉCHANGES

PARTIE 2 :

Recruter des personnes pré- qualifiée/ à qualifier

L'adaptation au poste de travail

Fabien GIUSEPPI - Chargé de mission
Direction Territoriale, Pôle Emploi



C'est quoi ?

Une aide à la formation avant l'embauche:

- Action de Formation Préalable au Recrutement(AFPR)
- Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle(POEI)

Pour un projet de recrutement en contrat à durée déterminée (CDD) de 6 mois minimum pour l'AFPR ou en CDD de plus de 12 mois ou CDI pour la POEI

A quoi ca sert ?

Faire monter en compétences et former votre candidat à vos besoins avant de l'embaucher



Qui peut en bénéficier ?

Tous les employeurs du secteur privé ou secteur public.

Demandeur d'emploi, indemnisé ou non, présélectionné sur l'emploi à pourvoir afin de lui permettre d'acquérir les qualifications et compétences professionnelles nécessaires pour accéder à un emploi vacant.

Quelle aide financière ?

400 heures en moyenne de formation possible
Avec une aide moyenne de 8€ net par heure de formation





Conditions d'accès

Entreprise du secteur privé, public ou encore un particulier employeur.

Etre à jour de vos contributions d'assurance chômage.

Faire une demande



Action de Formation Préalable au Recrutement(AFPR).

et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle(POEI):

[CRÉER ET GÉRER VOS DEMANDES D'AIDE](#)



Bon à savoir

L'action de formation préalable ou la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle peut être mise en place pour une formation pré-qualifiante préparant à la conclusion d'un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage.

Aller plus loin



[Action de Formation Préalable au Recrutement \(AFPR\)](#)

[Préparation Opérationnelle à l'Emploi \(POE\)](#)

Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POEC)

Anne COLET - Responsable Pôle co-
financements, OPCO 2I

POEC - Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective



C'est quoi ?

La POEC,
Une **solution de recrutement gagnant-gagnant**.

- permet de pallier aux difficultés de recrutement en formant des demandeurs d'emploi aux compétences visées.
- sur un bassin d'emploi, facilite la mise en relation des candidats et des entreprises.

A quoi ca sert ?

La POEC vise à **répondre aux besoins de recrutement des entreprises et au manque de compétences** sur certains métiers.



Qui peut en bénéficier ?

Entreprise : toute entreprise ayant identifié un besoin de recrutement sur des métiers en tension.

Public : tout demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi.

Quelle aide financière ?

100% des coûts pédagogiques sont financés par Pôle Emploi via l'OPCO.



POEC - Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective



Parcours POEC

- Un parcours jusqu'à **400 heures**.
- Une **période d'immersion en entreprise**.
- Un programme de formation **adapté aux besoins des entreprises**.
- Un **accès à l'emploi rapide et durable**.

Faire une demande

A chaque étape du projet, **un interlocuteur unique** pour vos démarches : **votre OPCO**.

Vous rencontrez des difficultés de recrutement ?
Les métiers sur lesquels vous recrutez sont en pénurie de candidats ?

Contactez votre conseiller formation !



Les avantages

- Sécurisez votre embauche.
- Bénéficiez de l'accompagnement de votre OPCO.
- Bénéficiez du financement de la formation.

→ Zoom sur une réussite :
peintre aéronautique

Aller plus loin

<https://www.opco-atlas.fr/>

<https://www.opco2i.fr/>



Contrat d'apprentissage

Jérôme PENSO – Délégué Régional
Occitanie, OPCO Atlas



C'est quoi ?

- ✓ Un contrat de travail de 6 à 36 mois (CDD ou CDI) conclu entre un employeur et un jeune.
- ✓ Avec un parcours de formation en alternance pour acquérir une qualification professionnelle :
 - Diplôme d'Etat
 - Titre Professionnel inscrit au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles)

A quoi ca sert ?

- ✓ Pallier à la pénurie de main d'œuvre qualifiée quel que soit le niveau (du CAP au diplôme d'ingénieur)
- ✓ Intégrer progressivement un collaborateur dans l'entreprise.
- ✓ Bénéficier de nombreuses aides



Qui peut en bénéficier ?

- ✓ Toutes les entreprises
- ✓ Jeunes de 16 à 29 ans

Quelle aide financière ?

- ✓ Prise en charge de tout ou partie de la formation
- ✓ Prise en charge repas et hébergements (forfait)
- ✓ Financement 1^{er} équipement (500€)
- ✓ Aide de l'Etat de 6000€ (conditions / +250 salariés)
- ✓ Financement formation maitre d'apprentissage
- ✓ Aide à la fonction de maitre d'apprentissage
- ✓ Grille de rémunération inférieure aux minimas



Opco21 : <https://www.opco21.fr/formation-et-financement/alternance-et-apprentissage>

Akto : <https://www.aktto.fr/contrat-apprentissage>

Atlas : <https://www.opco-atlas.fr/entreprise/contrat-apprentissage.html>

Contrat de professionnalisation, spécificités du travail temporaire

Ines FRAY – Directrice de Région, OPCO
Akto

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Objectifs

Le contrat de professionnalisation est **un contrat de travail** :

- CDI
- CDD de 6 à 12 mois
Jusqu'à 24 mois selon CCN branche
Jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires

conclu entre un employeur et un salarié.

Favoriser l'insertion ou le retour à l'emploi durable des jeunes et des demandeurs d'emploi avec un contrat conciliant formation et travail selon un rythme alterné, **afin d'acquérir une qualification professionnelle** :

- Certification enregistrée au RNCP
- Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche
- Certificat de Qualification Professionnelle de branche ou interbranche (CQP/CQPI)

Qui peut en bénéficier ?

Public :

Pas de limite d'âge :

- Jeune de 16 à 25 ans
- Demandeur d'emploi de 26 ans et plus

Entreprises :

- Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
- Les entreprises de travail temporaire ;
- Les établissements publics industriels et commerciaux (Epic)
- Les groupements d'employeurs.

Quelle aide financière ?

Le montant de l'aide s'élève à 6 000 €.

Elle est octroyée uniquement pour la 1re année du contrat.

- Le contrat doit être un contrat de professionnalisation préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle **inférieur ou égal au niveau 7** du cadre national des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur ...), ou préparant un certificat de qualification professionnelle (CQP) ou un contrat de professionnalisation expérimental.
- Le salarié doit avoir **moins de 30 ans** à la signature du contrat.
- Le contrat doit être conclu **entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023**.

Les entreprises de plus de 250 salariés doivent remplir des conditions supplémentaires



CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Pour la branche du Travail Temporaire, 2 dispositifs spécifiques :

Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire (CIPI)

- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de fragilité sur le marché du travail en leur proposant une alternance de périodes de formation et de missions en intérim
- Personnes éloignées du marché du travail et rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle (liste et justificatifs sur le site AKTO).
- Durée comprise entre 140 et 315 heures en continu ou discontinu sur 6 mois maximum.

Contrat de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI)

- Permettre à un salarié intérimaire, peu ou pas qualifié, d'accéder à un premier niveau de qualification ou à une qualification différente, voire complémentaire en vue de développer ses opportunités d'emploi.
- Salariés intérimaires justifiant d'une ancienneté d'au moins 150 heures au cours des douze derniers mois. Public éloigné de l'emploi (cf. CIPI)
- Durée comprise entre 140 et 525 heures en continu ou discontinu sur 12 mois maximum.

Contacts

Contrat de professionnalisation

<https://www.opco-atlas.fr/>

<https://www.opco2i.fr/>

<https://www.akto.fr/>

Dispositifs spécifiques Travail Temporaire
Contact Occitanie contact.occitanie@akto.fr

Aides spécifiques statut intérimaire : <https://www.fastt.org/>

Plan Régional de Formation, Innov' Emploi Recrutement

Isabelle MAZENQ – Responsable de service, Direction de la Formation et des Parcours, Région Occitanie



C'est quoi ?

Dispositif de formation de demandeurs d'emploi sur des métiers répondant aux besoins de l'économie régionale,

- Formations pré qualifiantes
- Formations qualifiantes

→ Plus de 30 000 stagiaires formés dans 14 secteurs professionnels

A quoi ca sert ?

- Former des demandeurs d'emploi afin qu'ils développent leurs compétences ou accèdent à une qualification reconnue afin de faciliter leur retour à l'emploi
- Permettre aux entreprises de trouver les compétences qu'elles recherchent



Qui peut en bénéficier ?

Demandeurs d'emploi

Quelle aide financière ?

- Financement de 100% de la formation
- Financement de la rémunération des stagiaires (sous certaines conditions)





Conditions d'accès

Réussir les sélections des centres de formation référencés

Faire une demande



Solliciter les centres de formation de votre territoire qui forment des demandeurs d'emploi dans vos métiers



Bon à savoir

- Les entreprises peuvent proposer d'accueillir des stagiaires pendant leur période de stage en entreprise
- Les centres de formation apprécient les interventions de professionnels pour témoigner, participer à des job dating...

Aller plus loin



- Prenez contact avec les services de la Région de votre département – Unité territoriale
- Aveyron/Lozère/Arrondissement de Figeac : cathy.orliac@laregion.fr
 - Lot, Tarn et Garonne : sophie.kubler@laregion.fr
 - Autres territoires : hugo.lecomte@laregion.fr



C'est quoi ?

Dispositif de formation de demandeurs d'emploi articulé avec des offres d'emploi identifiées, déployé par la Région Occitanie

A quoi ca sert ?

Répondre aux besoins de recrutement d'entreprises qui ne trouvent pas les compétences sur le marché du travail



Qui peut en bénéficier ?

- Des demandeurs d'emploi
- Des entreprises qui proposent des CDD de plus de 6 mois ou des CDI

Quelle aide financière ?

- Aide à l'identification de demandeurs d'emploi qui se formeraient
- Financement de 100% de la formation (plafond de 15K€/stagiaire)
- Financement de la rémunération des stagiaires (sous certaines conditions)





Conditions d'accès

- **Formation**
 - Non mobilisable dans le cadre du Plan régional de Formation
 - D'une durée hebdomadaire supérieure à 20h
 - D'une durée inférieure à 12 mois
 - Coût horaire conforme au barème fixé
 - 4 stagiaires au minimum
- **Un centre de formation** qui délivre la formation
 - A jour de ses obligations auprès des services de l'Etat (notamment Labellisé Qualiopi)
 - Distinct juridiquement de l'entreprise bénéficiaire
- **Entreprise** : toute personne morale de droit privé ou de droit public
 - Qui n'est pas une structure d'Insertion par l'activité Economique
 - Ayant son siège ou un établissement sur le territoire de l'Occitanie

Faire une demande

[INNOV'EMPLOI - Volet recrutement - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée \(laregion.fr\)](https://laregion.fr/innovemploi)



Bon à savoir

La formation peut répondre au besoin d'une ou plusieurs entreprises

Aller plus loin

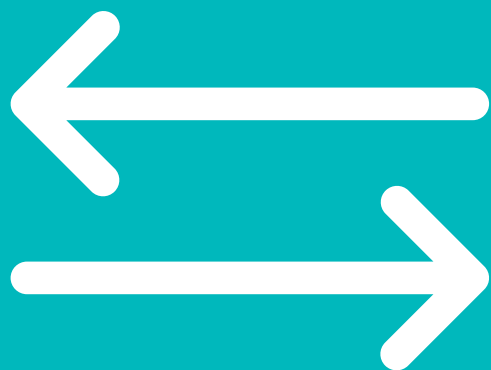
Contact : Unité territoriale du territoire

- Aveyron/Lozère/Arrondissement de Figeac : cathy.orliac@laregion.fr
- Lot, Tarn et Garonne : sophie.kubler@laregion.fr
- Autres territoires : hugo.lecomte@laregion.fr



Equipe pluridisciplinaire

Chloé MANDELBLAT - Responsable du service Mutations économiques et Compétences, Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités 31



TEMPS D'ÉCHANGES

Conclusion

Bastien ESPINASSOUS - Directeur adjoint Responsable du Pôle Entreprises, Emploi, Économie, DREETS Occitanie

Audrey AUSTRUY - Responsable de service Accompagnement au Recrutement et Développement des Compétences (DEEP), Région Occitanie



Task Force Aéro 2023



Merci pour votre attention !



patricia.brulefert@cariforefoccitanie.fr

www.cariforefoccitanie.fr

 05 62 24 05 99



Membre du :

